

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL

Etaient Présents : M. MASSION, Maire, M. MARUT, Mme DUBOIS, M. ROULY, Mme GUILLEMIN, M. ROSAY, Mme MAILLET, M. BERENGER, Mme PLATE, M. EZABORI, Mme LEFEBVRE, Adjoints au Maire.

M. TAILLEUX, M. BOUTEILLER, Mme DUNET, M. TERNATI, M. BACHELAY, Conseillers Municipaux Délégués.

Mme FERON, M. PREPOLESKI, Mme GAYET, Mme PLOQUIN, Mme VENARD, Mme RIDEL, M. BRUNEAU, M. SYLLA, M. ASSE, Mme CLUZAUD, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme THEBAULT, Mme VATEY, Conseillères Municipales Déléguées.

M. MARTINE, Mme ARSENE IBERT, Mme QUINIO, M. HONNET, Conseillers Municipaux.

Absents : M. BONNEAU, Mme PLANQUOIS EL HOCINE, M. LEVASSEUR, Conseillers Municipaux.

Désignation du secrétaire de séance

M. SYLLA a été désigné, à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu valant procès-verbal de la séance précédente

Adopté à l'unanimité.

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

COMMUNICATIONS

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Dont acte

Deux décisions ont été prises au cours de la période du 21 août au 12 septembre 2017, elles relèvent de la gestion courante de la commune.

En outre, un marché public a été signé entre le 26 août au 21 septembre 2017.

Remplacement d'un Conseiller Municipal Délégué démissionnaire

Dont acte

Par courrier du 2 octobre 2017, Monsieur Alain KERMARREC, Conseiller Municipal Délégué, nous a informés de son souhait de démissionner de sa fonction. Conformément à l'article L270 du code électoral, Madame Alexandra CLUZAUD est nommée Conseillère Municipale de Grand Quevilly à compter du 2 octobre 2017. Monsieur Karim TERNATI reprend l'ensemble des délégations accordées à M. KERMARREC concernant les dossiers relatifs à la sécurité civile et aux bâtiments et devient Conseiller Municipal Délégué.

Remplacement de trois Conseillers Municipaux démissionnaires

Dont acte

Par courriers respectifs des 20, 29 septembre, 3 et 11 octobre 2017, Madame Fanny VOISARD, Monsieur Francis BEDINA, Madame Janine RZECZKOXSKI et Monsieur Didier LEBOUCHER, nous ont informés de leurs souhaits de démissionner de leurs fonctions. Conformément à l'article L270 du code électoral, Madame Fanny VOISARD a été remplacée par Madame Janine RZECZKOXSKI, la suivante sur la liste, à partir du 25 septembre 2017. Cependant, Madame RZECZKOXSKI a

démissionné. Elle est remplacée par Madame Simone PLANQUOIS EL HOCINE qui est donc nommée Conseillère Municipale à compter du 3 octobre 2017. Monsieur Francis BEDINA, démissionnaire, a été remplacé par Monsieur Didier LEBOUCHER, le suivant sur la liste, à compter du 2 octobre 2017. Monsieur LEBOUCHER, également démissionnaire, est remplacé par Monsieur Michel LEVASSEUR à compter du 12 octobre 2017.

DELIBERATIONS

Désignation de deux membres du Conseil Municipal au sein de la deuxième commission permanente

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 7 avril 2014, le Conseil Municipal a créé 3 commissions permanentes et 2 sous-commissions techniques dont la deuxième commission. Suite aux différentes démissions et vote de l'assemblée, Mme CLUZAUD et M. LEVASSEUR sont nommés membres de la 2^{ème} commission.

Désignation de deux représentants de la Ville siégeant au Conseil d'Administration du lycée Val de Seine d'enseignement professionnel

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 7 avril 2014 et du 8 décembre 2014, a désigné divers membres en son sein pour siéger aux conseils d'administration des lycées et collèges sur le territoire de la commune. Suite à la démission de M. KERMARREC et vote de l'assemblée, le Conseil Municipal a désigné deux nouveaux représentants : M. MARUT titulaire et M. TERNATI suppléant.

Désignation d'un membre du Conseil Municipal au sein des première et troisième commissions permanentes

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 7 avril 2014, le Conseil Municipal a créé 3 commissions permanentes et 2 sous-commissions techniques dont la 1^{ère} commission et la 3^{ème} commission. Suite aux démissions de Mesdames VOISARD et RZECZKOXSKI, et vote de l'assemblée, Mme PLANQUOIS EL HOCINE est nommée membre des 1^{ère} et 3^{ème} commissions.

Désignation d'un membre du Conseil Municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 7 avril 2014, le Conseil Municipal a créé la Commission Consultative des Services Publics Locaux, conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Suite aux démissions de Messieurs BEDINA et LEBOUCHER et vote de l'assemblée, M. LEVASSEUR est nommé membre de cette commission.

Modification du tableau des emplois

Adopté à l'unanimité

Le tableau des emplois est remis à jour suite aux différentes modifications :

- *Direction des Affaires Générales et de la Commande Publique* : Un emploi de Gestionnaire administratif à temps non complet (57.14%) est occupé par un agent en CUI dont le contrat arrive à échéance. L'emploi est transformé en emploi de gestionnaire administratif contractuel et est confié à l'agent en poste pour une durée d'un an.

- *Direction Education, Jeunesse, Sport, Vie associative* : Un emploi d'ASEM à temps non complet (90%) est occupé par un agent contractuel dont le contrat arrive à échéance. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi est confié à un agent contractuel pour une durée d'un an.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROULY

DELIBERATIONS

Décision Modificative n°1 du budget principal

Adopté à l'unanimité

Cette DM est constituée d'écritures comptables et de propositions budgétaires équilibrées en dépenses et en recettes. Cette décision modificative concerne la section fonctionnement et d'investissement : régularisation du schéma des écritures liés à l'encaissement décaissement de la TVA immobilière (597 989 €) et inscription en section d'investissement des crédits nécessaires au reversement du produit des amendes de Police à la Métropole Rouen Normandie.

Débat d'Orientation Budgétaire pour 2018

Dont acte

Le présent rapport rappelle les priorités politiques de la Municipalité et précise les traductions en orientations budgétaires pour 2018.

Priorités politiques de la Municipalité :

- Le logement, la solidarité et la protection du public :
 - action du CCAS en faveur des seniors et des plus fragiles
 - services à la population pour une qualité de vie toujours améliorée
 - interventions de sécurité publique (renforcement de la vidéo protection, partenariat avec la police nationale...)
 - politique de prévention poursuivie au titre du partenariat qui lie la Ville et l'APRE
- Education et Jeunesse :
 - poursuite de l'implication de la Ville auprès des équipes enseignantes afin de proposer une scolarité de qualité (soutien aux coopératives, dispositifs « journée au musée »...)
 - dispositifs contractuels de la Ville en faveur de la jeunesse (Ville Amie des Enfants, Quevilly Etudes Secondaires et Supérieures...)
 - actions d'animation et de prévention santé auprès du jeune public
 - conseil des 11 – 17 ans
- Cadre de vie et environnement :
 - gestion raisonnée des espaces naturels
 - renforcement de la biodiversité
 - intégration des animaux et de la nature dans la ville
 - entretien des espaces publics
- Culture, sport et vie associative :
 - actions d'animation de la Ville (Bakayades en Ville, Forum des Associations, Lire au Parc ...)
 - maintien du soutien financier à l'ensemble des associations.

Traduction de ces priorités politiques en orientations budgétaires pour 2018 :

Les recettes de fonctionnement :

- maintien du niveau de la dotation globale forfaitaire à celui de 2017

- léger accroissement de la dotation de solidarité urbaine
- disparition probable de la dotation de compensation de la taxe professionnelle
- recettes de plus de 300 000 € prévues au titre du Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal
- stabilisation de l'attribution de compensation communautaire en l'absence de nouveaux transferts de compétences vers la Métropole Rouen Normandie
- 13 735 000 € de fiscalité directe sans augmentation des taux de fiscalité
- maintien des produits des services et du domaine au niveau de 2017
- maintien de la participation de la CAF et de l'Etat aux activités périscolaires
- désengagements de la part du Département et de la Région (fin des subventions aux centres de loisirs, suppression des bourses aux collégiens...)

Les dépenses de fonctionnement :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses de personnel
- dégel du point d'indice, refonte des grilles indiciaires et modifications sur le régime indemnitaire pèsent à la hausse sur le niveau des dépenses
- intérêts de la dette encore très faibles en 2018 (dette d'environ 7,5 € par habitant contre une moyenne de la strate de plus de 1 000 € par habitant)
- faible stock de dette, classifié 1A par la charte Gissler (soit le niveau qui ne présente aucun risque)
- maîtrise des charges à caractère général (achat de prestations et de fournitures) avec dématérialisation de la chaîne comptable et d'autres services pour limiter les achats d'encre et de papier,
- maintien des actions d'animation de la Ville en lien avec le tissu associatif local,
- légère réduction des épargnes brute et nette

Les recettes d'investissement :

- financement d'une section d'investissement grâce au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et des recettes importantes attendues du Fonds de Soutien aux investissements des Communes mis en place par la Métropole,

Les dépenses d'investissement :

Les investissements 2018 continueront de traduire les priorités politiques de la Municipalité avec les projets suivants :

- Le développement de la Ville :
 - poursuite des travaux de construction au Clos du Père Jules
 - poursuite des programmes de réhabilitation de logements sociaux
 - réflexion sur le terrain « Allorge » et son devenir
 - début de la requalification de la place Delacroix
- La sécurité :
 - sécurisation des écoles, entrée dans la 2^{ème} phase
 - équipement renforcé de la Police Municipale
 - réseau de vidéo-protection étendu
- La culture, le sport et la vie associative :
 - requalification du théâtre Charles Dullin
 - modernisation de deux complexes sportifs de football de la Ville
 - création d'un club house et rénovation de l'éclairage au gymnase Tabarly
 - remplacement de l'éclairage de la salle Bartlet

- travaux de requalification du 1^{er} étage de la piscine,
- Le cadre de vie et l'environnement :
 - poursuite des plans pluriannuels d'entretien et de rénovation des bâtiments mais aussi d'économies d'énergies (chauffage, isolation, toitures).
 - poursuite de la politique de l'arbre
 - création de nouveaux carrés dans l'extension du cimetière
- L'éducation et la jeunesse :
 - proposition de requalification d'une école et de réfection d'une cour d'école,
 - travaux d'amélioration sur plusieurs structures d'accueil (crèche, espace jeunesse...)
 - déploiement progressif de la dématérialisation des procédures d'inscription et du paiement en ligne pour les usagers

La cohérence des orientations budgétaires avec les principes retenus par la Ville :
 La section d'investissement sera réduite par rapport à 2017 mais restera importante, compte tenu des importants chantiers programmés et serait financée par un recours à l'emprunt compatible avec les principes retenues par la collectivité.

Garantie d'emprunt à la Société Quevilly Habitat – Emprunt contracté auprès de La Banque Postale d'un montant de 3 000 000 €

Adopté à l'unanimité. Ne prennent pas part au vote M. MASSION, Mme DUBOIS et M. MARUT respectivement Administrateurs et Président de la Société Quevilly Habitat.

La Société Quevilly Habitat procède à des travaux de remplacement des composants de son patrimoine situé sur la commune et a souscrit pour cela un prêt de 3 000 000 € auprès de La Banque Postale. Quevilly Habitat a sollicité la garantie de la Ville pour ce prêt. Le Conseil Municipal de Grand Quevilly accorde donc sa garantie pour le remboursement de la somme à hauteur de 50%.

Modernisation des moyens de paiement – Mise en place du paiement par internet

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la modernisation des services municipaux et de la volonté d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux administré.e.s, la Commune met en place le paiement en ligne des recettes communales (restauration scolaire, garderie, centres de loisirs, cafétéria...) à compter de l'exercice 2018 via le dispositif TIPI proposé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

COMMUNICATION

Déchets ménagers – Bilan annuel 2016

Dont acte

Depuis le 1er janvier 2002, la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers des communes est assurée par la Métropole Rouen Normandie et le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Agglomération de Rouen (SMEDAR). En 2016, les tonnages collectés ont augmenté de 0,22%. La production de tous déchets confondus s'élève à 580 kg en 2015 et 2016. Dans les 16 déchetteries de la Métropole dédiées aux dépôts des déchets ménagers, les tonnages collectés ont diminué de 1,12% par rapport à l'année passée.

DELIBERATIONS

Vente de terrains à bâtir libres de constructeurs – Phase 1 du Clos du Père Jules

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a autorisé la commercialisation des terrains à bâtir libres de constructeur de la phase 1 du clos du Père Jules, par délibération en date du 13 décembre 2016, et a fixé le prix de vente des terrains à 188 € HT du m² hors frais de toutes natures, conformément à l'estimation du service des domaines en date du 15 novembre 2016. Les candidats retenus, sur dossier, ont été convoqués pour l'attribution d'un terrain et sont les suivants : Mme et M. AUGUET – Lot 9F / Mme et M. BETOUS – Lot 12F / Mme et M. CELIK – Lot 9E / Mme DEMANGE et M. RUSSO PEREIRA – Lot 12B / Mme EBRET – Lot 9C / Mme et M. GOKTAS – Lot 12E / Mme et M. LIMAM – Lot 10C / Mme et M. TANCOIGNE – 10D / Mme et M. TAOUTAOU – Lot 9G. Un dernier lot est réattribué à Mme et M. ERDEN. En effet, le lot 13C avait été attribué à Mme et M. ZHANG par délibération du 23 juin 2017. Ce couple s'étant rétracté, le lot 13C est donc réservé par de nouveaux candidats, Mme et M. ERDEN.

DOSSIER PRESENTE PAR MME MAILLET

DELIBERATION

Signature de la Convention Information Jeunesse de Normandie

Adopté à l'unanimité

Afin de formaliser les engagements réciproques entre la Ville, le Centre Régional Information Jeunesse de Normandie (CRIJ) et l'Etat, un Projet Local Information Jeunesse (PLIJ) a été rédigé dans un objectif de labellisation du PIJ. La signature de cette convention d'une durée de 3 ans avec le Ministère de l'Education Nationale et le CRIJ de Normandie permettra à la Ville d'obtenir le label « Information Jeunesse » ouvrant l'accès aux différents avantages du Réseau Régional Information Jeunesse (documentation, réunions d'information à l'intention du PIJ, formations, promotion du réseau et du PIJ...).

DOSSIER PRESENTE PAR M. EZABORI

DELIBERATION

Attribution d'une subvention à l'Association Super 7

Adopté à l'unanimité

L'association Super 7 souhaite créer un évènement Sport et Santé, le samedi 21 octobre 2017 et a sollicité le soutien de la Ville. Cet évènement a la volonté de présenter diverses actions bénéfiques pour la santé (alimentation, respect de son corps,...) et s'inscrit dans la politique de prévention santé portée par la commune, notamment à l'occasion d'Octobre Rose. Afin de pouvoir réaliser ce projet, la Ville accorde une subvention de 500 € à l'association Super 7.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. TERNATI

DELIBERATIONS

Demande d'autorisation environnementale d'extension des capacités de stockage d'un silo vertical et de construction d'un bâtiment dédié à l'ensilage le long du silo, sur la commune de Petit-Couronne, présentée par la SAS BZ SERVICES

Adopté à l'unanimité

Le site situé Quai de Petit-Couronne à Petit-Couronne, est actuellement occupé par le silo « Maison Bleue ». Le projet prévoit d'accroître les volumes de stockage de 25 000 tonnes, soit jusqu'à 75 000 tonnes. L'Autorité Environnementale a émis l'avis

suisant : « l'étude conclut, de manière justifiée, à une absence d'impact notable sur les différentes composantes de l'environnement ». Compte tenu de ces éléments, la Ville émet un avis favorable sur ce projet, conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du Code de l'environnement.

Demande de modification d'autorisation environnementale d'exploiter une plate-forme fluviale de transit, de traitement et de valorisation de terres, de déblais de chantier et déchets du BTP inertes et non inertes, sur les communes de Sotteville-lès-Rouen et Amfreville-la-mi-voie, présentée par la Société Solvalor Seine

Adopté à l'unanimité

La plate-forme de Solvalor Seine a pour vocation d'accueillir, par voie fluviale ou routière, des terres pouvant contenir des déchets de déconstruction, issues de chantier de dépollution ou de déconstruction afin de les traiter par lavage et produire des éco-matériaux. Le site était précédemment exploité par les sociétés Deep Green puis 3L Normandie qui, suite à une liquidation judiciaire, avait abandonné sur le site des stocks de terres polluées et traitées que ainsi des équipements hors d'usage. Suite à un recours, le tribunal administratif a annulé l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation des installations, au motif d'insuffisance de l'étude d'impact sanitaire. Après complément du dossier par le pétitionnaire, l'Autorité Environnementale a émis l'avis suivant : « l'étude conclut, de manière justifiée, à une absence d'impact notable sur les différentes composantes de l'environnement ». Compte tenu de ces éléments, la Ville émet un avis favorable sur ce projet, conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du Code de l'environnement.

Rapport sur la situation en matière d'égalité des femmes et des hommes de la commune de Grand Quevilly

Dont acte

La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et le décret 2015-761 du 24 juin 2015 prévoient que dans les collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants l'exécutif présentent un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.

La politique de ressources humaines de la collectivité :

- effectifs titulaires : 68 % de femmes et 32 % d'hommes
- effectifs non titulaires : 70 % de femmes et 30 % d'hommes
- traitement égal à l'accès à la titularisation
- emplois de direction et d'encadrement occupés à 65 % par des femmes et 35 % par des hommes
- vigilance entre temps complets et non complets (déséquilibre de rémunération).

Les politiques de la collectivité en faveur de l'égalité entre femmes et hommes :

- une délégation spécifique a été confiée à une élue pour assurer le bon avancement des actions
- petite enfance : horaires et modalités de garde ont adaptés pour apporter une réponse à tous les types de familles
- sport, de la culture et de la vie associative : équipements culturels prônant la mixité et le refus des stéréotypes, encouragement des pratiques féminines, subventionnement du planning familial
- dénomination féminine des aménagements urbains

Des axes de progression pour développer un plan d'actions :

La Ville entend poursuivre son action en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en intervenant sur trois axes :

- une administration exemplaire (la poursuite des efforts engagés en matière de politique de ressources humaines, une organisation du travail...)
- l'éducation à la parité, avec des animations en faveur de la jeunesse et de l'éducation qui intègrent, dès le plus jeune âge, les questions de parité, de mixité et de respect
- un cadre de vie favorisant la parité, la mixité et la tranquillité de tous.tes

Le 9 février dernier, Laurence ROSSIGNOL, Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, est venue à Grand Quevilly signer avec la Ville la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et lancer la construction du plan d'actions de la Ville, dont le recueil complet sera présenté au Conseil Municipal du mois de décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, M. Le Maire prononce la levée de séance à 19h00.